



## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

N° 19.2021

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	29		
Qui ont pris part à la délibération :	27	Pour : 27	Contre : 0

*Date de la convocation :* 18 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer municipal, rue Jean Jaurès, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRÉ, Maire.

**Présents :** M. ANDRÉ. Mmes ANDREU. BALAGUE. M. BECHENY. Mmes CHALLAL. CHALLET. CLAIREFOND. M. DEBUISSER. DUBLIN. FERRARI. Mme FOISSAC. MM. FRIGOUL. IGOUNET. JAMMES. MANERO. Mme MERLE-JOSE. M. MUSARD. Mme PONS. MM. RAFAZINE. TALBOT. Mme TOULY. MM. TOURNIER. VALMY.

**Pouvoir(s) :** Mme ARMENGAUD à M. ANDRÉ. Mme FABREGAS à M. BECHENY. Mme OVADIA à Mme PONS. M. THOMAS à M. MANERO.

**Absent(s) excusé(s) :** Mmes ARMENGAUD. DENES. Mme FABREGAS. Mme OVADIA. M. THOMAS. Mme VIGNE.

**Secrétaire de séance :** M. MANERO.

### **Objet de la délibération : RENOUELEMENT CONVENTION RADIO FREQUENCE ENTRE LA COMMUNE DE CASTELGINEST ET LA COMMUNE D'AUCAMVILLE**

**Exposé :**

Depuis le 27 avril 2017, la commune de Castelginest et la commune d'Aucamville conventionnent sur le partage radiophonique au profit de leurs polices municipales respectives et de la gendarmerie de Castelginest. Il s'agit de reconduire la convention de partage radiophonique pour deux années supplémentaires.

La ville de Castelginest dispose d'un réseau radiophonique et met sa fréquence radiophonique ainsi que le matériel d'émission à disposition de notre commune, et plus particulièrement du service de police municipale. Cette utilisation permet d'une part la communication opérationnelle du service et d'autre part la communication intercommunale dans les cas d'évènements majeurs (activation des plans communaux de sauvegarde, alertes météorologiques ...) et/ou de grande ampleur (manifestations sportives ...).

La ville d'Aucamville s'engage à verser annuellement 30 % du prix TTC de la redevance pour usage de fréquences radiophoniques à la ville de Castelginest. Si des frais nécessaires à l'entretien, au dépannage et/ou à la vérification du parfait fonctionnement du matériel surviennent, il sera demandé ponctuellement à la ville d'Aucamville de s'acquitter également d'un montant de 30 % du prix TTC correspondant à l'intervention concernée.

**Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu le projet de convention de partage radiophonique pour les années 2021-2023 établie avec la ville de Castelginest annexé,  
Entendu l'exposé de M. MUSARD, Adjoint au maire, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1 :** d'approuver le renouvellement de la convention de partage de fréquence radiophonique avec la ville de Castelginest.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Article 3 :** d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Le Maire,  
Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20210325-25032021\_19-DE  
Reçu le 29/03/2021  
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard  
d ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=  
0002 21310022500019,OU=MAIR  
IE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=  
#0C144E545246522D323133313  
0303232353030303139,O=MAIR  
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL  
BAN CEDEX,C=FR  
29/03/2021

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE